



2022-99

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux le 28 novembre à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 22/11/2022

Présents : Franck PAILLON, Laëtitia PRADINES, Danièle VALLERY,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,  
Roland SEUX, Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Sébastien GAGNE,  
Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIER,

Excusés :

Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE  
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON  
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

**OBJET : BUDGET CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES - LOCATION DE TOITURES**

Monsieur le Maire rappelle la location des toitures du gymnase et du groupe scolaire depuis la mise en place des centrales photovoltaïques.

Les prix de location sont révisables chaque année et revalorisés suivant l'indice du coût de la construction, référence 2<sup>ème</sup> trimestre, soit, selon état joint à la présente délibération :

- Toiture du groupe scolaire : **4 815.84 €**  
Toiture du gymnase : **15 167.93 €**  
TOTAL : **19 983.77 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la mise en recouvrement de ces sommes au profit de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire  
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 28/11/2022  
Pour extrait certifié conforme



2022-99

**ETAT LOCATION TOITURES POUR CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES**  
**ANNEE 2022**

Indice de révision : indice du coût de la construction réf. 2<sup>ème</sup> trimestre

2<sup>ème</sup> trimestre 2016 : 1622

2<sup>ème</sup> trimestre 2022 : 1966

Variation : + 21.21 %

LOCATION TOITURE ECOLE

2016 : 3 973.13 €

$3\,973.13 + (3\,973.13 \times 21.21\%) = 4\,815.84 \text{ €}$

LOCATION TOITURE GYMNASE

2016 : 12 513.76 €

$12\,513.76 + (12\,513.76 \times 21.21\%) = 15\,167.93 \text{ €}$

Le Maire,  
Franck PAILLON

